

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2023

Le mercredi 20 décembre 2023, les membres de l'Alliance française de Pondichéry se sont réunis en assemblée générale à l'Alliance française de Pondichéry sur convocation écrite du président du 30 novembre 2023. La réunion est présidée par Dr NALLAM Satish, président, assisté de M. R. Venguattaramane, vice-président, M. S. Pannirselvame, secrétaire général, de M. R. M. Swethakumar, trésorier et M. Laurent JALICOUS, Directeur.

Était invité : Mme Lise TALBOT BARRE, Consule générale de France à Pondichéry et Chennai.

Le quorum n'étant pas été atteint à 18h, le président après son mot d'accueil déclare ouverte l'assemblée générale exceptionnelle à 18h15, conformément aux statuts.

La feuille d'émargement indique que 33 membres (dont 4 procurations) sur 185 sont présents.

L'assemblée générale délibère sur l'ordre du jour établi :

- Allocution de bienvenue du président ;
- Modification des statuts : composition du CA (éligibilité FCRA) et extension du mandat ;
- Proposition d'extension exceptionnelle d'un an du mandat du bureau pour médiation administrative (FCRA)
- Présentation du bilan financier de l'exercice correspondant à l'année civile indienne : avril 2022 - mars 2023, par le Trésorier ;
- Approbation du bilan financier : d'avril 2022 à mars 2023 ;
- Présentation des stratégies et perspectives 2024, par le Directeur ;
- Approbation des stratégies et perspectives 2024 ;
- Questions diverses.

Allocution de bienvenue du président :

« Respectée Consule générale, honorables membres du Conseil, cher directeur et chers membres. Je vous souhaite à tous la bienvenue pour l'Assemblée générale 2023 portant sur l'année d'exercice d'avril 2022 à mars 2023 de notre association. Je suis heureux de rencontrer les membres pendant la période des fêtes et de partager des informations sur les activités de notre organisation.

Au mois de novembre, l'Alliance Française de Pondichéry a eu l'honneur et le privilège de recevoir son excellence monsieur Thierry MATHOU dans nos locaux ainsi qu'à la résidence Alliance, expliquant en détail les différents projets et l'ouverture de notre nouvelle antenne en 2024. En effet, si l'AFP dispense déjà des cours sur ce campus médical, nous ouvrirons en janvier une antenne de plein droit avec des bureaux, un agent permanent sur place et un coin médiathèque, soutenue financièrement par SBV que nous remercions chaleureusement. Nous sommes persuadés que cette nouvelle étape n'est que la première vers une plus profonde collaboration et un développement de notre emprise.

Nous sommes heureux de vous présenter notre nouvelle responsable réunionnaise du pôle communication Mademoiselle Marion SICARD dans le cadre de notre programme de coopération avec France volontaire et la Réunion. Nous allons également recevoir un stagiaire en Master FLE dès avril pour renforcer notre département pédagogique.

Nous avons récemment entamé des discussions avec le président de Gopio France Métropole pour renforcer notre collaboration avec la Réunion et la Guadeloupe.

Nous étudions également une demande émanant de Karaikal afin d'ouvrir une antenne et nous en étudierons la faisabilité après une visite en 2024.

Je suis heureux de constater que les cours et le DELF ont sensiblement augmenté cette année malgré les défis et la concurrence des autres centres. Je demande aux membres et à la communauté francophone de soutenir nos classes et le système pédagogique d'alliance dans le contexte francophone, avec l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants qui partent en France pour des études supérieures. L'alliance souhaite encourager la population étudiante à préparer ses cours avec l'aide d'agences avec lesquelles nous collaborons étroitement comme France Volontaires et campus France.

Après le retour des autorités indiennes expliquant le refus de l'agrément FCRA pour l'AF, une décision du comité a été prise de n'accueillir que des membres indiens dans le bureau.

Le nouveau comité sera composé de seulement 8 membres et le mandat sera de 4 ans. Un nouveau comité de soutien composé de 3 membres de la communauté francophone sera nommé par le conseil. La décision a été prise dans le récent Conseil à l'unanimité y compris donc par les membres français concernés par ce choix. Cette décision prise après des délibérations approfondies prenant en compte le fonctionnement de notre alliance dans le réseau et son développement est en phase avec les lois indiennes. Les financements permis par le FCRA sont très importants pour la stabilité de notre organisation et les plus gros projets qu'elle ne pourra mener sans eux. Ainsi dans le passé, le gouvernement français a fortement soutenu la restauration de la Maison Colombani, la construction de l'auditorium ou encore le maintien des activités pendant la pandémie. Nous sommes extrêmement reconnaissants et remercions l'ambassade de France et le consulat à Pondichéry pour leur soutien constant. Compte tenu des vérifications de tous les membres du conseil déjà réalisées en vue de l'obtention du FCRA, le conseil sous sa nouvelle forme de 8 membres sera maintenu après l'approbation de l'assemblée générale jusqu'à 2025.

Les états financiers seront présentés selon les protocoles de l'association. La catégorie d'actif de l'alliance sera examinée et incluse dans le relevé chaque année, cette omission dans le passé est maintenant en place suite à l'évolution des règles indiennes.

Une proposition de vérification interne est en cours et sera présentée au prochain Conseil.

Encore une fois, je remercie les membres du conseil, l'ambassade, le directeur et les membres pour leur soutien constant et je vous souhaite à tous un joyeux Noël et une nouvelle année prospère. »

- **Modification des statuts : composition du CA (éligibilité FCRA) :**

Le président annonce que suite au refus de l'agrément FCRA pour l'AF et aux demandes répétées de l'association et de l'Ambassade de France, la raison avancée par les autorités centrales est la présence au sein du comité de 3 administrateurs votants étrangers. Plusieurs pièces sont produites devant l'assemblée générale dont la réponse officielle de l'administration indienne et les textes officiels du FCRA.

A la suite de la transmission de cette information, une décision du conseil d'administration a été prise afin de n'accueillir dans l'organe décisionnaire de l'association que des membres indiens.

Il propose donc ainsi qu'il a été décidé au CA de l'association que le nouveau comité soit composé de seulement 8 membres et que le mandat soit porté de 3 à 4 ans. Un nouveau comité de conseil consultatif et sans droit de vote composé de 3 membres de la communauté francophone sera nommé par le conseil.

De ce fait, la gouvernance s'articulera à partir de 2024 au Conseil d'Administration autour de :

- 8 membres indiens dont un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général et un Trésorier siégeant au Bureau de l'association ;
- la Présidence d'honneur : Consule générale de France à Pondichéry, invitée aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative ;
- la direction de l'AF, membre du Bureau avec voix consultative ;
- un éventuel représentant des étudiants invité, avec voix consultative ;
- un éventuel représentant du personnel étudiants invité, avec voix consultative ;
- 3 membres du comité de conseil, invités avec voix consultatives.

Après une séance de questions-réponses, la composition du nouveau CA et la prolongation du mandat à 4 ans du CA ont été acceptés à l'unanimité.

- **Proposition d'extension exceptionnelle d'un an du mandat du bureau pour médiation administrative (FCRA)**

En vue de l'obtention du FCRA pour l'Alliance, la proposition d'extension exceptionnelle d'un an du mandat du bureau actuel pour médiation administrative a été acceptée à l'unanimité.

- **Présentation du bilan financier de l'exercice correspondant à l'année civile indienne : avril 2022 - mars 2023, par le Trésorier ;**

Le bilan financier de l'année fiscale indienne avril 2022 - mars 2023 est présenté par le trésorier.

Le Président propose de mettre à disposition sur le site de l'Alliance le bilan financier présenté et approuvé à l'AG. Celui-ci sera accessible uniquement aux membres de l'Alliance, muni d'un mot de passe, afin de maintenir la confidentialité.

Le bilan financier de l'année fiscale indienne d'avril 2022 à mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

58, Rue Suffren, Pondichéry - 605 001.



- **Présentation des stratégies et perspectives 2024, par le Directeur :**

Le plan stratégique est présenté par le directeur.

Le plan stratégique est approuvé à l'unanimité.

Divers

M. KICHENASSAMY Madhavane, membre, souhaite que les adhérents puissent recevoir le bilan financier avant l'Assemblée générale.

Le Président accepte cette proposition, néanmoins il annonce que ce bilan sera approuvé uniquement lors de l'AG.

Clôture de l'Assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le président déclare close l'Assemblée Générale Extraordinaire à 19 h 25.


Le président
Dr. NALLAM Satish

